



CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE (CCAS)

du 23 juin 2021

Le 97^e Conseil Central de l'Action Sociale s'est tenu sous la présidence de Madame Saurat, Secrétaire Général pour l'Administration. La délégation **FO Défense** était composée de Sylvie Gaillard et de Matéo Romero De Avila.

Avant lecture de notre déclaration liminaire, **FO DÉFENSE** a tenu à honorer la mémoire de Madame Françoise CUROT lors de la minute de silence proposée par la SGA pour un autre personnel. Cette assistante sociale avec qui **FO** a toujours agréablement collaboré, était positionnée sur le site d'Arcueil (94) et nous a malheureusement quitté.

En préambule, l'Amiral Hello nous fait un point sur le référencement actuel des Mutuelles où le transfert de solidarité ne fonctionne pas comme prévu. S'en suit une explication sur le travail en cours concernant la PSC (Protection Sociale Complémentaire). À noter que, dès 2022, les personnels verront apparaître sur leur bulletin de salaire la somme de 15 € brut correspondant à la participation, par notre ministère, au titre de la PSC.

FO DÉFENSE reviendra plus longuement sur le sujet complexe de la PSC qui, à lui seul, mérite explication et pédagogie.

Ne nous faisons pas d'illusion, ce financement sera présenté comme une avancée considérable par l'administration et certaines organisations syndicales, mais la réalité est malheureusement bien différente, nous y reviendrons.

La Secrétaire Générale pour l'Administration a ensuite vanté les mérites des pôles Atlas, les qualifiant de couteau Suisse de l'action sociale où les familles peuvent être accueillies. **FO**, dans sa DL, rappelait à juste titre que les véritables travailleurs sociaux étaient absents de ces structures, tout comme au sein de l'IGESA.

La simplification apportée sur l'E-social, a enfin été abordée. En effet, lors du dernier CCAS de décembre 2020, **FO** avait réclamé, dans sa DL, pour les travailleurs sociaux, une meilleure formation sur l'outil informatique pour mieux coller aux nouvelles méthodes et ne pas se retrouver sur la touche. Quel plaisir d'entendre Monsieur CLADY tendre enfin vers nos propositions, en évoquant la difficulté rencontrée par nombre d'agents face au numérique.

Un Groupe de Travail associant les travailleurs sociaux est d'ores et déjà lancé, afin de s'adapter à la montée en puissance de l'outil.

FO DÉFENSE se réjouit, une fois de plus, d'avoir été visionnaire et force de propositions sur une telle évolution avec la mise en place de formations ainsi que des conséquences d'un tel bouleversement pour les agents.



Ordre du jour

Après l'approbation du compte rendu du 1^{er} décembre 2020, nous abordons les sujets suivants :

■ **Projet de circulaire relative au prêt habitat**

Ce qu'il faut retenir : Si le logement n'est la propriété que d'un seul membre du couple, vous aurez la possibilité tout de même de solliciter un prêt travaux contrairement au passé où il devait être propriété du couple. Évolution également du montant si le ménage est composé de deux ressortissants (max 26 000 € si la réalisation est faite par une entreprise et 10 000 € si le ressortissant réalise lui-même les travaux (durée maximale conservée de 10 et 4 ans).

■ **Évolution du prêt d'accèsion à la propriété**

Ce qu'il faut retenir : Relèvement du montant plafond à 30 000 € avec une durée maximale de remboursement sur 15 ans (maintien du taux d'assurance actuel) et ceci pour toute acquisition d'un bien immobilier.

■ **Évolution commune aux deux prêts**

Ces prêts ne peuvent concerner que des biens immobiliers dont le ménage est (ou sera) propriétaire, et possibilité également pour une SCI (Société Civile Immobilière) à condition toutefois qu'elle ne soit composée que des deux membres du ménage et éventuellement des enfants issus de l'un ou des deux parents.

FO DÉFENSE, qui a voté pour ce projet, a toutefois mis en garde contre les tentations commerciales qui pourraient en découler ce à quoi l'Amiral Hello a répondu que des contrôles seraient mis en place afin de valoriser cette avancée.

■ **Évolution du prêt personnel**

FO vote pour ces évolutions en faveur des ressortissants.

Augmentation du montant de prêt qui passe de 1 500 à 6 000 € et la réduction entre deux demandes qui passe de 6 à 3 mois.

Pour **FO** c'est sans doute l'occasion de faire une analyse sur l'état des situations sociales de nos ressortissants. M. Clady indique, que le niveau des demandes de secours est stable, d'une année sur l'autre, et ajoute que l'analyse a été faite et c'est ce qui entraîne cette évolution.

■ **Évolution du prêt à la mobilité**

Augmentation du montant de 1 800 à 2 400 € pour une installation hors Ile-de-France et de 2 400 à 3 000 € pour une installation en IDF.

■ **Point ASCC (Actions Sociales Communautaires et Culturelles)**

Concernant les reliquats 2020, différentes solutions nous ont été présentées, dont celle de les redistribuer aux Comités Sociaux ou de combler l'écart manquant alloué aux prestations ASMAT (Assistants Maternelles).

Pour **FO**, nous considérons qu'une juste répartition par comité social serait plus adaptée, au regard de la consommation différente dans chaque comité social, créant une certaine iniquité.

La décision prise par le CCAS est de tout basculer vers les ASMAT et d'inviter les différents CS à rapidement présenter des projets 2021 afin de ne pas réitérer les mêmes situations.



■ Partenariat entre l'ASA et EDF

C'est pour mieux coller au dicton « mieux vaut prévenir que guérir », que ce partenariat a été signé, l'objectif étant d'éviter que nos ressortissants, en grande difficulté ne fassent plus face à une coupure électrique qui plus est en hiver. Ce partenariat a pu être initié, afin d'éviter l'accumulation de difficultés, tout en laissant les travailleurs sociaux agir dans cet intermédiaire de temps gagné.

FO ne peut que se réjouir d'une telle action, tant elle sait que nombre de ressortissants ont des fins de mois difficiles, avec des salaires qui n'augmentent pas en points d'indices, ce qui laisse présager un avenir bien sombre à l'heure de la retraite de ces derniers et un service social qui sera de plus en plus sollicité.

■ Logement

De nouvelles constructions vont voir le jour pour améliorer les conditions de logement des ressortissants, et fin d'année 2021 verra la mise en place du dernier venu, le nouveau SI ATRIUM...

Tout cela s'accompagne d'une nouvelle instruction 1134 sur le classement, les conditions d'attribution et d'occupation des logements. Un système de points par cotation de base sera mis en place pour prioriser les demandes, nul doute que **FO** restera vigilante quant à l'efficacité de ce nouveau dispositif.

FO espère avoir été entendue durant toutes ces années, en dénonçant la problématique due au logement surtout en région parisienne, qui est une conséquence directe du manque d'attractivité au recrutement. Autre

évolution, il sera possible de conserver son logement sous condition lors d'un détachement ou d'une mise à disposition.

■ Point E-social V2

Les objectifs d'évolution présentés sont louables, dans cette mouvance du tout numérique qui colle à notre époque, mais contre laquelle parfois **FO** s'érige en défenseur des agents quand cela cache des suppressions de postes.

Derrière cette évolution, nous trouvons aux commandes l'IGESA qui est en charge de la réalisation étant donné, bien entendu, qu'elle prend encore un peu plus la main sur une partie du traitement de l'action sociale.

■ Questions diverses

FO DÉFENSE s'est empressée de demander un point de situation des personnels de l'IGESA au vu des remontées de terrain, qui font écho aux difficultés rencontrées par les personnels qui sont à cran, comme l'illustre ce préavis de grève qu'a connu Brest.

C'est une réponse incompréhensible qui nous a été faite dans un premier temps, et il faudra l'intervention de la SGA reformulant nos propres questions, pour qu'un semblant d'explication nous soit donné. Pour l'IGESA, il ne s'agirait que d'un retour d'après crise sanitaire difficile où les personnels doivent retrouver leurs marques.

FO DÉFENSE n'est pas dupe et ne se contentera pas de cette réponse et a d'ores et déjà entamé différentes actions avec les salariés de l'IGESA afin de leur apporter aide et soutien.



COMPTÉ RENDU



■ Conclusion

Une 97^{ème} session du CCAS qui, comme la précédente, s'est encore tenue dans un contexte très particulier, conséquence de la crise sanitaire qui touche toujours chacun d'entre nous à divers degrés.

FO DÉFENSE réitère son soutien aux agents qui, pour des raisons variées, sont des victimes de la crise COVID.

C'est dans ce contexte que **FO DÉFENSE** réaffirme son engagement envers l'action sociale à laquelle nous avons toujours été très attachés, qui plus est en ces temps où tous les bénéficiaires auront besoin de nous sur le terrain.

FO DÉFENSE se tient également aux côtés des travailleurs sociaux pour leur apporter son aide, son soutien, défendre leurs droits et conditions de travail.

PARIS, le 26 juillet 2021



CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE

Madame la Secrétaire Générale pour l'Administration,
Mesdames, Messieurs,

A l'heure où un certain déconfinement est déjà bien entamé et où l'on peut voir depuis quelques temps se tenir des réunions en amphi tout en respectant les mesures barrières, nous ne pouvons qu'exprimer notre hâte de revenir au présentiel tant l'audioconférence reste compliquée dans sa tenue, preuve lors du dernier conseil de décembre pour ceux qui s'en souviennent.

Force Ouvrière tient encore une fois comme à son habitude à apporter tout son soutien et remercier les travailleurs de la chaîne sociale, pour leur travail au quotidien en cette période de crise qui perdure et dont on ne semble voir l'issue dans l'immédiat. En effet, on peut lire comme ce mardi dans les journaux, que l'inquiétude grandit avec le variant Indien, de connaître une rentrée à nouveau compliquée et donc par ricoché une sollicitation accrue du personnel de la chaîne sociale.

Concernant ces mêmes travailleurs sociaux, nous tenions à rappeler après certains retours d'agents, que les personnels de l'IGESA ne sont pas des travailleurs sociaux mais des exécutants et que le temps de traitement de certains dossiers in fine s'allonge. Avec l'arrivée du E-social V2 où l'action sociale va encore plus loin dans le traitement digitalisé et dépersonnalisé, Force Ouvrière tient à rappeler sa crainte de voir des personnels encore plus isolés, en manque de repère face à la machine dans une période où nous avons tous pu constater où pouvait mener ce type de détresse. Rappelons que ce type de fonctionnement voulu par l'État pour bon nombre de processus comme les démarches en préfecture ont prouvé leur limite avec pour conséquence pour y pallier, la création au plus près des administrés des bureaux de proximité accueillant le public afin de les aider dans leurs démarches.

Autre sujet que Force Ouvrière porte avec le vieillissement de la population, est celui des aidants aux personnes comme celles souffrant d'un handicap. Rappelons ici que d'après certaines études, 1 aidant sur 2 est encore en activité. Ceci nous amène à penser que l'ASA pourrait d'avantage prendre part à cette problématique qui touche bon nombre de nos ressortissants et de fait reprendre peut-être la main sur une partie des besoins des personnels en matière de handicap.

Il y a aussi un sujet sur lequel Force Ouvrière accorde beaucoup d'intérêt, c'est celui de la prévention. Bien souvent, l'ASA apporte une solution ou son aide quand la difficulté est présente alors qu'il y aurait tant à faire en amont. Attention, ne vous méprenez pas sur nos propos, nous ne sommes pas en train de dire que rien n'est fait à ce jour, mais plutôt d'étudier un élargissement du champ de compétence en la matière. À ce titre, les sujets ne manquent pas et pour n'en nommer qu'un exemple, celui d'être présent et inventif auprès des jeunes filles face à la violence pornographique à laquelle elles sont confrontées. Ce type d'exemple n'est pas sorti d'un chapeau mais belle et bien d'une remontée de terrain face à une détresse croissante au quotidien.



Une fois n'est pas coutume, mais nous reprendrons les propos dans cette déclaration liminaire d'une camarade siégeant dans un comité social et qui dans sa propre DL évoquait qu'il soit étudié le besoin pour les personnels civils comme en bénéficient les personnels militaires mais pour d'autres raisons l'aide à domicile. En effet, nombre d'agents sont amenés à quitter et s'éloigner du domicile familial pour des formations allant parfois jusqu'à plusieurs mois, ainsi que pour des missions comme peuvent le faire des personnels lors d'essais armement pour ne pas aller trop loin dans le détail ou les exemples.

Concernant les crèches et la participation en partenariat qui sont en cours comme à Lorient, il semblerait mais peut-être sommes-nous mal informés, que le dossier soit en standby, alors nous aimerions que vous puissiez nous en dire plus.

En conclusion, au risque de nous répéter, nous reprendrons à l'identique ou presque les mots employés lors de notre DL de décembre. En soit, que Force Ouvrière reste attachée à l'action sociale des armées pour tout ce qu'elle apporte au quotidien aux ressortissants de notre institution. Nous sommes également très attachés au travail formidable des travailleurs sociaux au plus près des personnels et de finir par leur dire un grand MERCI ainsi que de prendre grand soin d'eux car ils sont en première ligne tous les jours face bien souvent à la détresse, et ce n'est pas donné à tout le monde de tenir ces postes-là. Nous tenons à leur rappeler que Force Ouvrière est et sera toujours disponible pour eux.

Nous vous remercions pour votre attention

PARIS, le 23 juin 2021

